

TUTO D'AIDE

« CRÉATION DOSSIER DEMISSION RECONVERSION »

[Dispositif Démission Reconversion]

Ce dispositif en vigueur depuis le 1 novembre 2019 offre la possibilité à tout salarié du secteur privé en activité de démissionner afin de mettre en œuvre son projet de transition professionnelle, de manière sécurisée, en étant indemnisées par Pôle Emploi (ARE) sous certaines conditions.

Objectifs

[Qui est concerné ?]

1. Un dispositif ouvert à tout salarié en CDI du secteur privé qui justifie d'une activité professionnelle de 5 ans au cours des 60 derniers mois

- Quel que soit le secteur d'activité
- Le temps de travail (temps plein / temps partiel)
- L'activité professionnelle ne doit pas comprendre de période d'interruption comme les congés sans solde, les congés sabbatiques ou les périodes de disponibilité

2. Les démarches à effectuer

Votre première démarche est de prendre rendez-vous avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

Cette étape est obligatoire et doit impérativement se faire avant la démission.

Le conseiller en évolution professionnelle va vous accompagner dans l'élaboration de votre projet professionnel, quel que soit son niveau d'avancement. A l'issue de vos échanges, il vous remettra une synthèse.

3. Présentation du dossier de demande



Le Dispositif Démissionnaire dématérialisé



Volet Bénéficiaire

[Complétude du volet]

1 OUVREZ LA DEMANDE DE FINANCEMENT « DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE »

TRANSITIONS PRO Occitanie

- Tableau de bord
- Mes échanges
- Mes rendez-vous
- Mon profil
- Mon projet
- Mes dossiers
- Dispositif démissionnaire**
- Mes documents

**/! \ ATENTION /! **
En raison des circonstances exceptionnelles, Transitions Pro Occitanie entend contribuer à la pré...
Tous nos sites d'accueil sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Nous vous invitons à consulter
régulièrement : www.transitionspro-occitanie.fr .

i L'équipe vous souhaite une belle année 2020.
Transitions Pro Occitanie devient Transitions Pro Occitanie, notre nom cha...
souhaitez contacter un conseiller CEP :
<http://www.mon-cep.org>

i ATTENTION : le calendrier de dépôt à été mis à jour, pensez à vérifier que...
[calendrier-depot-dossier/](#)

i Si vous souhaitez déposer un dossier pour le dispositif Démissionnaire per...
ATTENTION : informations concernant les modalités de dépôt dossiers à p...
[remboursements-dossiers/](#)

Toute l'équipe Transitions Pro Occitanie vous souhaite de belles fêtes de fi

[Complétude du volet]

2 RENSEIGNEZ L'IDENTITÉ DE VOTRE CEP

Pour commencer le montage du dossier, vous devez renseigner l'adresse mail de votre Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP).

Mon opérateur CEP :

Adresse e-mail de mon conseiller CEP (si vous le connaissez) :

Suivant

[Complétude du volet]

3

CHOIX DU PROJET

Cliquez ensuite sur choix de votre projet de reconversion

Choix du projet :

Projet de formation dans le cadre du dispositif démissionnaire

Vous avez un projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation

Projet de création / reprise d'entreprise avec formation dans le cadre du dispositif démissionnaire

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise mais vous devez obligatoirement vous former avant

Projet de création / reprise d'entreprise sans formation dans le cadre du dispositif démissionnaire

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise ne nécessitant pas de formation

Créer mon dossier

[Présentation du volet]

4

COMPLÉTEZ VOS INFORMATIONS

Vous devez saisir différentes informations dans chacune des rubriques de saisie. Les 6 rubriques doivent être cochées en vert pour que votre dossier soit pris en compte.

→ Vous pouvez enregistrer votre progression à tout moment.

| | |
|--|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> État civil | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Situation professionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet professionnel du demandeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Documents à joindre à votre demande en fonction de votre situation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mon conseiller CEP | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique | <input checked="" type="checkbox"/> |

[Rubrique documents à joindre]

5 JOIGNEZ VOS DOCUMENTS

Pour un projet de Reprise ou Création d'Entreprise, il faudra joindre une Etude de marché + un Plan prévisionnel sur 3 ans :

Pour un projet de formation il vous faudra joindre un Calendrier + un Programme + un Devis de formation :



Documents à joindre à votre demande en fonction de votre situation

Afin que nous puissions instruire votre demande nous allons vous demander de joindre des pièces à votre dossier.

- Étude de marché pour l'entreprise à créer ou à reprendre
- Plan de financement de l'entreprise à 3 ans



Documents à joindre à votre demande en fonction de votre situation

Afin que nous puissions instruire votre demande nous allons vous demander de joindre des pièces à votre dossier.

Formation

- Programme de formation
- Devis de formation

Expérience (facultatif)

- Lorsque le suivi de l'action de formation nécessite des prérequis particuliers, une copie des diplômes, validation des acquis de l'expérience professionnelle ou de tout document attestant du fait que vous disposez des niveaux de connaissance, de savoir-faire ou d'expérience nécessaires au suivi de la formation (par exemple, bilan de positionnement préalable à l'action de formation établi par le prestataire de formation).

—> **N'hésitez pas à joindre des justificatifs à votre dossier (enquêtes métiers, offres d'emploi, accord de prêt...) dans l'onglet « Mes documents »**

[Rubrique mon conseiller CEP]

6 DÉPOSEZ LE VOLET CEP

Dans l'onglet « mon conseiller CEP » de son dossier en ligne, le bénéficiaire dépose le volet CEP. Cela génèrera un mail automatique au conseiller CEP pour que ce dernier valide le volet CEP.

 Mon conseiller CEP

Veillez joindre le volet CEP afin que votre CEP puisse saisir son volet via le mail qui lui sera envoyé automatiquement

Joindre le volet CEP

Modifier l'adresse e-mail de mon conseiller CEP

[Rubrique mon conseiller CEP]

7 VALIDATION PAR LE CEP

Une fois ce document joint par le bénéficiaire, le conseiller reçoit un lien pour valider le volet CEP. Plusieurs onglets seront à compléter et à valider par le conseiller CEP.

Phase préalable de conseil en évolution professionnelle (CEP)

En application de l'article L. 5422-1-1 du code du travail, le demandeur est tenu, pour bénéficier de l'allocation d'assurance chômage, d'établir son projet professionnel avec le concours d'un organisme en charge du conseil en évolution professionnelle.

Date de la demande d'accompagnement au titre du conseil en évolution professionnelle :

Nom de l'organisme en charge du CEP :

Adresse :

Nom du conseiller référent :



Validation des informations

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'intervention

Validation des informations

i Vous allez valider votre volet pour ce dossier. Vous ne pourrez plus modifier les éléments saisis. Merci de vous assurer de la cohérence de tous les champs avant de poursuivre.

[Rubrique signature électronique]

8 FINALISATION DU PROJET

Une fois toutes les rubriques validées (cochées en vertes), vous pouvez signer votre dossier et déposer votre dossier en cliquant sur « **Je finalise le dépôt de ma partie bénéficiaire** »

Signature électronique

En qualité de demandeur d'un dossier démissionnaire

• Certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et m'engage à fournir tout justificatif à la demande de Transitions Pro Occitanie.

J'ai lu et j'accepte les [conditions générales d'intervention](#)

Je finalise le dépôt de ma partie bénéficiaire



Pièces Justificatives

[Pièces justificatives]

Afin que votre dossier passe en étude, il faut que les pièces indispensables soient réunies.

DÉMISSION POUR RECONVERSION EN VUE D'UNE CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE :

- Attestation d'éligibilité Pôle Emploi
- Etude de marché
- Plan d'affaires prévisionnel sur 3 ans

DÉMISSION POUR RECONVERSION EN VUE D'UNE FORMATION :

- Attestation d'éligibilité Pôle Emploi
- Programme de Formation (voir exemple)
- Calendrier formation à remplir
- Devis conforme (voir exemple)

Ces pièces obligatoires sont « à déposer » au moment du dépôt du dossier.

Pour rappel, la demande d'un accompagnement CEP est obligatoire.

Attention, tout dossier incomplet se verra refusé.

Comment obtenir l'attestation Pôle emploi

- 1 – Rendez vous sur le site <https://demission-reconversion.gouv.fr/>
- 2 – Cliquez sur l'onglet « vérifiez si vous êtes éligible »
- 3 – Cliquez sur l'étape 1 remplir les conditions et en bas de page cliquez sur le lien du « **simulateur Pôle emploi** »
- 4 – Complétez le simulateur afin d'obtenir l'attestation pôle emploi à joindre au dossier

Madame, Monsieur

Veillez trouver :

- le résultat de votre demande d'estimation dans le cadre de votre projet de reconversion professionnelle,
- le rappel de l'ensemble des informations fournies lors de votre saisie et qui ont permis ce calcul.

Nous vous rappelons que pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation suite à une démission dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle, vous devez remplir certaines conditions dont celle de **justifier de 5 ans d'activité salariée continue** (affiliation d'au moins 1300 jours travaillés) dans les 60 derniers mois.

Au vu des éléments déclarés :

Vous remplissez à ce jour la condition de 5 ans d'activité salariée continue.

Il s'agit d'une estimation qui est réalisée sur la seule base des éléments déclarés. Elle est proposée à titre indicatif et n'a aucun caractère contractuel.

Cette estimation n'est pas une décision créatrice de droit, elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de Pôle emploi, ni de la saisine du médiateur de Pôle emploi.

Nous vous rappelons que vous devez remplir les autres conditions cumulatives pour pouvoir bénéficier de l'allocation chômage.

Retrouvez l'ensemble des informations utiles sur le site www.demission-reconversion.gouv.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Calendrier de dépôt

17

[Calendrier de dépôt]

| Commission Paritaire d'Instruction | Nov. 2020 | Déc. 2020 | Janv. 2021 | Fév. 2021 | Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juill. 2021 | Sept. 2021 | Oct. 2021 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| <u>Date limite</u> de dépôt du dossier | 7 Oct. 2020 | 4 Nov. 2020 | 4 Déc. 2020 | 1 ^{er} Janv. 2021 | 3 Fév. 2021 | 26 Fév. 2021 | 5 Avril 2021 | 30 Avril 2021 | 31 Mai 2021 | 6 Août 2021 | 6 Sept. 2021 |



Liens utiles

19

[Liens utiles]

<https://demission-reconversion.gouv.fr/>

<https://mon-cep.org/>

<https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement-2/>

<https://www.transitionspro-occitanie.fr/je-suis-un-e-salarie-e/dispositif-demissionnaire-salarie-e/>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/ce-qui-change-en-matiere-dalloca/le-nouveau-site-pour-orienter-le.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=nGOUKOj2zYs>

[POUR NOUS CONTACTER]

Vous retrouverez ces informations et bien d'autres sur notre site Internet :

www.transitionspro-occitanie.fr

Nous vous invitons à participer à la **Réunion d'Information Collective :**
Zoom sur la Démission- Reconversion - 1h

Objectifs : S'approprier le dispositif démissionnaire, les conditions d'accès, la prise en charge et les étapes de mise en œuvre du dossier.

Vous avez aussi la possibilité de prendre un rendez-vous d'une durée de 20 min avec notre Service Accueil et Information pour informer sur le dispositif et sa mise en œuvre.

Pour vous inscrire, il faut vous connecter à votre Espace Personnel, puis dans « Prenez un Rendez-vous ».



05 62 26 87 87



accueil-general@transitionspro-occitanie.fr